

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Laporte
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Lecroq donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly



Délibération n° 2023-XII-39 du 14 décembre 2023

BUDGET CLIMAT 2024 DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

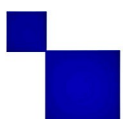
Vu le budget primitif du Département de la Seine-Saint-Denis pour l'exercice 2024,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la présentation du deuxième exercice de budget climat départemental ;



- PRÉVOIT la reconduction de la démarche en 2025 en enrichissant l'analyse environnementale de nos dépenses dans le sens proposé par le présent rapport.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon

Vote(s) contre de :

M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Cannarozzo, Mme Pierre

Abstention(s) de :

M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 11	Abstention(s) : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.